

ABONNEMENT.

SAUMUR :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
POSTE :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

ON s'abonne :
A SAUMUR,
chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33 ;
A EWIG,
Rue Fléchet, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne	20 c.
Réclames	30
Faits divers	75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.
Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

ON s'abonne :
A PARIS,
Chez M. HAVAS-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

26 Novembre 1879.

Chronique générale.

Nous avons traversé, sans nous en douter, nous dit le *Gaulois*, une véritable crise ministérielle. Samedi dernier, dans l'après-midi, M. Lepère, ministre de l'intérieur, a remis sa démission entre les mains de M. le Président de la République. Le conseil des ministres avait décidé, il y a un mois, sur la proposition de M. Lepère et malgré l'avis contraire de MM. Waddington, amiral Jauréguiberry et Léon Say, la nomination de M. Gent au poste de gouverneur civil de la Martinique.

On sait le succès qu'obtint ce choix singulier et comment il fut accueilli par l'opinion publique.

Nous laissons ici la parole à notre confrère qui a raconté l'aventure dans ses plus grands détails :

« L'amiral s'émut et somma M. Gent de se justifier par un procès intenté au *Pays* dans des conditions qui permettraient le grand jour.

« M. Gent recueillit son dossier et s'en alla trouver M^e Durier, avocat, ancien directeur du *Siccle*. On voit que nous précisons.

« M^e Durier, après avoir étudié les pièces, répondit à M. Gent :
— C'est là un procès que vous gagnerez judiciairement et que vous perdrez moralement.

« M. Gent déclara alors au ministre de la marine qu'il se refusait absolument à tout débat judiciaire.

« Il y eut dans le cabinet du ministre une scène d'une vivacité extrême. L'amiral Jauréguiberry n'est point un modèle de douceur évangélique, et le malheureux M. Gent dut subir des bordées des plus nourries.

« Nous pourrions parler aussi de certaine pièce qu'on découvrit, à cette époque, aux archives et qui leva tous les scrupules de l'amiral. Mais nous passons.

« M. Jauréguiberry alla trouver M. Waddington, et tous deux, sans prendre conseil de leurs collègues, dégoommèrent le gouverneur de la Martinique, au moyen d'un décret qui fut soumis au Président, signé par lui et publié vendredi matin par l'*Officiel*.

« M. Lepère, aussitôt, se déclara offensé par la révocation de son protégé, et le lendemain il donnait sa démission.

« Or, M. Lepère, c'est au ministère l'âme damnée de M. Gambetta, c'est le Laubarde-mont détaché palace Beauvau par le Richelieu platonique du Palais-Bourbon.

« Tout le monde fut en émoi. Cinq ou six combinaisons furent étudiées.

« On proposa le portefeuille à M. Brisson, qui répondit qu'il ne voulait pas faire partie d'un ministère de six mois.

« On s'arrêta un instant à l'idée de faire passer M. Léon Say à l'intérieur et M. Cocheroy aux finances, toujours à cause de ce diable de ministère des cultes, pour lequel il est si difficile de trouver un titulaire présentable dans le personnel dont dispose la République.

« De son côté, M. Grévy, suivant une politique que nous avons indiquée, voulait faire le moins de replâtrage possible, et remettre toutes les difficultés après la fête du Jour de l'An, après la fameuse trêve des confiseurs, dont on se moque quand on est dans l'opposition, quitte à en faire une institution dès qu'on est le gouvernement.

« Bref, il y eut dans les régions du pouvoir quelques heures d'affolement.

« C'est alors qu'intervint le *deus ex machina* de la Chambre des députés.

« M. Gambetta, qui ne veut pas encore du pouvoir, M. Gambetta craignait de se trouver contraint de l'accepter et de succéder à M. Waddington, alors qu'il rêve un autre héritage. Il eut peur d'être pris entre M. Grévy et les radicaux comme entre deux portes, et d'être obligé de s'exécuter.

« Il fit venir M. Lepère, lui démontra qu'il n'était pas engagé par la mésaventure survenue à son protégé. M. Lepère, avec sa docilité habituelle, se laissa convaincre, et, aux dernières nouvelles, le volage ministre était résigné à réintégrer le domicile gouvernemental.»

L'Événement confirme aussi cette grave nouvelle. Que deviendrait la France si M. Lepère quittait le ministère? On frémit rien que d'y songer.

Plusieurs journaux se sont plaints du retard apporté dans la transmission des dépêches adressées à Challans à l'occasion du banquet vendéen. On se rappelle qu'un télégramme, qui avait été déposé à midi, n'a été remis à son adresse qu'à huit heures et demie du soir. Le *Gaulois* nous donne l'explication de ce retard :

« Quand M. de Westyne présenta son télégramme qui comportait, en écriture serrée, sept longs feuillets de papier écolier, l'employé du télégraphe, après en avoir parcouru le commencement, engagea noire correspondant à repasser deux heures plus tard, parce que des instructions spéciales avaient été données pour le banquet de Challans. On serait fixé alors sur le sort de la dépêche.

« Quand notre collaborateur revint, il apprit qu'arrivé à Paris, à huit heures et demie, son télégramme avait été envoyé au « cabinet »... Quel cabinet? M. de Westyne sut alors, des employés, qu'il existe, à l'administration centrale des télégraphes, une espèce de chambre de censure où les dépêches sont amputées des mots et phrases suspects. On fit même entendre à notre représentant que son travail pourrait subir là certaines mutilations.

« C'est alors que, pour garantir ses droits, M. de Westyne se fit délivrer une constatation du nombre des mots déposés et de la somme versée. La dépêche, du reste, arriva tout entière dans nos bureaux.

« En citant cette particularité, nous tenons à constater deux choses : la pre-

mière, c'est que la dépêche avait subi un contrôle quelconque, officiel ou occulte, mais dépendant de l'autorité; la seconde, que ce contrôle existe.»

Nous demandons en vertu de quelle loi l'administration centrale des télégraphes s'arroge le droit d'intercepter, de retenir, de contrôler et de modifier les dépêches désagréables au gouvernement?

LES POURSUITES CONTRE LE *Gaulois*.

A l'occasion des poursuites dont le *Gaulois* est l'objet pour avoir publié l'Adresse votée au banquet de Challans au comte de Chambord, la presse républicaine fait des réflexions fort plausibles.

Voici ce que dit la *France* :

« Etant donné un discours séditieux ou réputé tel, et trente ou quarante journaux qui le reproduisent, que doit faire un ministre intelligent? — Le nôtre poursuit l'un des journaux, pris au hasard dans le tas, et laisse tout le reste parfaitement tranquille.

« En sorte que la reproduction dans un journal bonapartiste d'une adresse légitimiste, est plus coupable que la lecture de cette adresse dans un banquet légitimiste, par un député légitimiste, devant des auditeurs légitimistes jusqu'à l'escopette, comme les honorables chouans qui émaillent la table!

« Il faut, pour le croire, avoir lu dans le *Gaulois* les premiers détails de l'information à laquelle on se livre contre notre confrère.

« Le greffier, pour copier le passage incriminé, a tiré de sa poche un journal républicain qui l'avait également publié, mais qui, lui, est hors de cause. — Pourquoi?

« Un contrôle avait été exercé, contrôle qui pouvait aller jusqu'à la suppression d'un texte jugé répréhensible, — comme il advint pour des télégrammes envoyés de Rome au *Figaro*, lors des obsèques de Victor-Emmanuel. D'où cette conclusion, que le gouvernement fait aujourd'hui poursuivre un jour-

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

L'AUTOMNE D'UNE FEMME

La Ville de Royan, petit bateau à vapeur de construction récente, et d'allures rapides, allait quitter le quai de Bordeaux, un matin de juin 1873, quand le capitaine, qui donnait à chaque détail le coup d'œil autoritaire du départ, fit signe de suspendre le mouvement.

Les hommes d'équipage, déjà prêts à relever le pont volant qui relie le bateau au pont, s'arrêtèrent dans leur élan pénible.

Les belles découvertes, dont les toilettes claires égayaient la tente blanche et rouge, tournèrent la tête d'un air étonné.

— Nous ne partons donc pas? dit un mari de mauvaise humeur.

Sur le quai, un jeune homme s'avancit à grands pas. Sans doute avait-il télégraphié d'assez loin, par gestes répétés, car c'était visiblement lui qui causait l'arrêt de la manœuvre.

C'était lui que le capitaine attendait, le chapeau à la main, et salua d'un : « Bonjour, monsieur de Madiran! » plein de rondeur et de respect.

M. de Madiran, avec un geste de familiarité affectueuse, serra la rude main qu'on n'osait pas lui tendre, et dit en donnant sa valise à un homme de l'équipage :

— Je vous remercie, Revelou, de m'avoir attendu quelques instants. La matinée est belle pour descendre la Gironde!

— Allez-vous avec nous jusqu'à Royan, monsieur?

— Certainement, mon ami. J'ai quelque velléité d'y prendre les bains de mer.

— Ah! si la chaleur vient bientôt... ils seront courus!... et mon bateau sera trop petit pour transporter les étrangers et les belles dames!

— Eh bien! je vais prendre vent du pays, des hôtels et des baigneurs, avant de planter ma tente.

— C'est prudemment raisonné, monsieur Robert, et je souhaite que la plage, là-bas, vous invite à y séjourner, conclut le capitaine Revelou, brave marin d'eau douce, en prenant congé de son passager pour surveiller la manœuvre.

La Ville de Royan traversait alors la flottille immobile de bricks, trois-mâts, lougres et bateaux de pêche qui encombraient le port de Bordeaux à cette époque de l'année.

Au milieu, et dominant les autres embarcations de toute la hauteur de sa mâture élégante, un navire de la Compagnie Transatlantique, frais, blanc et coquet comme une jolie femme, s'appêtait à

prendre le large.

En longeant sa coque brillante et peinte à neuf, M. de Madiran héra un matelot perché sur un plat-bord.

— En partance pour où? cria-t-il.
— Pour Rio-Janeiro! dit le matelot sans cesser de polir les cuivres étincelants.

Le jeune homme, — M. de Madiran n'avait guère plus de vingt-cinq ans, — étouffa un soupir de regret.

— Rio-Janeiro! répéta-t-il tout bas en se penchant sur la balustrade du pont. J'aurais dû prendre passage sur ce transatlantique... Qui sait?... il m'eût emporté peut-être au pays de l'oubli!... si l'oubli est possible!...

Ce doute, qui permettait de soupçonner chez M. de Madiran la précoce expérience des amertumes humaines, parut à celui qui l'exprimait une sorte de blasphème.

Son front, où la pensée semblait déjà élargir son domaine, se couvrit d'une ombre plus mélancolique. Ses lèvres ébauchèrent le sourire indécis des premières désillusions.

— Est-ce qu'on oublie? murmura-t-il avec un haussement d'épaules plein de pitié pour lui-même.

Sur le pont, où les voyageurs s'installaient pour faire le plus commodément possible le petit voyage de Bordeaux à Royan, il lui eût été facile de choisir une place agréable et de reprendre, séance

tenante, la conversation interrompue dans le dernier bal de la saison.

Deux ou trois hommes distingués, qui appartenaient à la haute société bordelaise, avaient échangé avec lui de chaudes poignées de mains.

Les jeunes femmes écartaient leurs chaises avec bienveillance pour lui permettre de s'introduire dans leur cercle gracieux.

C'est que Robert de Madiran était un de leurs danseurs appréciés, un causeur spirituel, un parfait gentilhomme, et que c'était une bonne fortune que de l'avoir pour compagnon dans cette traversée de quelques heures qu'il allait, à coup sûr, égayer.

L'une d'elles repoussa la longue traîne de sa robe pour élargir l'entrée du cercle; l'autre aiguisa son sourire le plus accueillant; la troisième ouvrit bravement le feu.

— Monsieur de Madiran est-il des nôtres?... Je lui offre un plantant... fit-elle en poussant doucement l'objet ainsi offert dans la direction du nouveau venu.

Et le pied qui accomplit ce petit exercice était bien le plus mignon!... le plus cambré!...

Peine perdue. Le jeune homme feignit de ne pas entendre, demeura debout en causant avec une politesse réservée, et, saluant bientôt, gagna l'extrémité du pont comme pour mieux admirer les rives de la Garonne.

nal pour la publication d'un article qu'il avait virtuellement autorisé à publier.

» Nous n'appellerons point cela un guet-apens, mais c'est tout au moins une forte inconscience.

» Au surplus, il nous semble que le *Gaulois* n'a rien à craindre. Il y a des causes qui se plaident toutes seules. Quand les juges auront sous les yeux toutes les pièces de ce procès bizarre, ils devront être tentés de condamner... le ministère.

Le *Mot d'Ordre* est du même avis; voici de quelle façon il s'exprime :

« Les bourdes du ministère Waddington-Le Royer ne se comptent plus. La dernière, pourtant, mérite une mention toute particulière, car elle atteint les limites de l'in vraisemblance.

» Nous en avons déjà dit un mot, mais l'affaire est tellement stupéfiante qu'elle mérite d'être exposée avec quelques détails.

» Qu'un journal bonapartiste soit poursuivi pour avoir publié — évidemment à titre de simple curiosité — un document destiné au comte de Chambord; qu'il soit poursuivi seul, tandis que les autres journaux qui, en très-grand nombre, ont reproduit l'adresse — et quelques-uns en y adhérant chaleureusement — ne sont même pas inquiétés; qu'il soit poursuivi, alors que le promoteur du banquet de Challans, l'auteur et les signataires de l'adresse restent impunis, c'est déjà un fait passablement inouï et qui donne une singulière idée de la façon dont on comprend, en France, la justice distributive.

» Mais voici qui complète l'aventure: il paraît que lorsque le correspondant du *Gaulois* présenta son télégramme à l'employé du télégraphe, celui-ci l'engagea à revenir deux heures plus tard, « parce que des instructions spéciales avaient été données pour le banquet de Challans ». On serait fixé alors sur le sort de la dépêche.

» Quand le correspondant revint, il apprit qu'arrivé à Paris à huit heures et demie, son télégramme avait été envoyé au cabinet du ministre de l'intérieur.

» Or, comme le télégramme est parvenu à destination, il s'ensuit que le ministère, après l'avoir consciencieusement étudié, l'a trouvé parfaitement inoffensif, puisqu'il avait le droit de le retenir et qu'il ne l'a pas fait.

» Transmettre le télégramme au destinataire, c'était évidemment autoriser celui-ci à le publier. Or, le gouvernement fait poursuivre le *Gaulois* pour avoir inséré dans ses colonnes cette même dépêche que le ministère de l'intérieur avait trouvée inoffensive, et qui, à notre avis, l'était absolument, l'adresse bouffonne des banquetiers de Challans ne pouvant guère provoquer autre chose qu'une hilarité prolongée.

» Le ministère a, certes, à son actif un total de bévues des plus respectables, mais nous en connaissons peu d'aussi achevées, d'aussi complètes, d'aussi colossales que celle dont nous venons de faire le récit. On en rira longtemps, et d'autant plus que l'acquiescement du *Gaulois* ne saurait faire doute un seul instant.

Oui, certes, le *Gaulois* sera acquitté, et le ministère est déjà condamné, car il a montré à la fois sa faiblesse impuissante et sa burlesque colère.

M. Gent a eu avant-hier une entrevue très-prolongée avec M. Lepère, au ministère de l'intérieur.

L'ex-gouverneur de la Martinique, qui s'était présenté samedi à l'Élysée, n'a pu être reçu par le Président de la République.

Nous lisons dans la *France*:

« Nous avons annoncé que tous les fonctionnaires municipaux qui ont assisté au banquet de Challans seraient révoqués. Nous avons dit que des instructions préalables avaient été adressées dans ce sens au préfet de la Vendée, lui prescrivant de sévir contre tout maire ou adjoint qui prendrait part à cette manifestation. Ces instructions vont recevoir leur application immédiate. »

Qui en doutait ?

La *Vraie France*, de Lille, annonce que M^r Fava, évêque de Grenoble, a reçu, le jour de son arrivée au chef-lieu du département du Nord, où il préside l'assemblée des catholiques, « une lettre ministérielle qui, en exécution de la dernière circulaire de M. Lepère, demande compte à Sa Grandeur de son déplacement sans autorisation. »

Les journaux bonapartistes annoncent que l'uniforme que le Prince impérial portait le jour de sa mort a été retrouvé.

Etranger.

IRLANDE. — L'Irlande est depuis plusieurs mois profondément agitée. La misère y est à son comble, les fermiers sont dans l'impossibilité matérielle de payer leurs fermages, la *malesuada famas* y réveille fatalement les instincts des anciennes révoltes.

Il était peut-être possible au gouvernement anglais de parer à cette situation navrante, en accordant largement les secours nécessaires qui auraient adouci les souffrances de la population. Nous ne voyons pas que rien ait été fait. Au lieu de secours, le gouvernement n'a ordonné que des arrestations. MM. Davitt, Daly et Killen, considérés comme les principaux meneurs de l'agitation, ont été jetés en prison, ni plus ni moins que les anciens féniens.

Aujourd'hui la population semble exaspérée de ces mesures de police. Des meetings se réunissent sur divers points pour protester contre l'arrestation; demain peut-être ce sera contre le gouvernement que le mouvement se tournera.

Dans le meeting tenu à Dublin, nous remarquons la présence de plusieurs mem-

bres du Parlement, MM. Kirk, Biggar, Smith, Parnell, etc. La réunion était même présidée par le lord-maire de Dublin, aussi membre de la Chambre des communes. La haute position de celui-ci donne une importance considérable aux paroles de blâme qu'il a prononcées contre le gouvernement. Voici en quels termes il a ouvert la séance :

« Ce n'est pas pour intempérance de langage, c'est pour un autre motif que le gouvernement a ordonné l'arrestation de MM. Davitt, Daly et Killen. (Applaudissements.) Quoi qu'il en soit, du reste, cette arrestation est un acte arbitraire et inconstitutionnel.

» Je vous ai déjà dit que je ne m'étais pas associé aux actes de ces trois messieurs. Mes opinions diffèrent même des leurs sous bien des rapports. Eh bien! malgré cela, je me suis fait un devoir de venir protester avec vous contre l'injustice dont ils sont victimes.

» On les a frappés à cause de leur dévouement aux fractions pauvres et souffrantes du peuple irlandais. Voilà qui est hors de doute, car, par leur position personnelle et sociale, ces messieurs ne pouvaient être formidables. On a voulu frapper, en eux, l'agitation agraire qui devient une agitation nationale, puisqu'elle se répand dans toute l'Irlande. (Applaudissements.)

» Abstraction faite des questions de personne ou de parti, on est obligé de reconnaître la légalité parfaite de l'agitation agraire. Je dirai même plus, cette agitation est nécessaire, indispensable au bien-être du pays. (Nouveaux applaudissements.) »

MM. Parnell, John Dillen et Sullivan ont parlé ensuite avec la même énergie contre l'égoïsme du gouvernement et ont engagé le peuple à ne rien céder et à continuer l'agitation. La séance s'est terminée par un ordre du jour de blâme contre le ministère qui a violé la Constitution en rétablissant le secret de l'instruction et en substituant la détention préventive à la mise en liberté sous caution.

Un second meeting a eu lieu à Bala, d'autres se préparent, et il est facile de prévoir que le mouvement va s'étendre à toute l'Irlande si le gouvernement ne prend pas des mesures pour le calmer et ne porte pas secours à l'affreuse misère de la population.

ALLEMAGNE. — On télégraphie de Berlin qu'une masse de circulaires radicales viennent d'être saisies par la police; elles encourageaient les frères et amis à prendre patience et à ne rien tenter avant le triomphe prochain des *martyrs* (sic) à Paris.

— On n'a pas appris, dans les cercles les mieux informés de Berlin, que le prince Guillaume de Prusse ait été invité à se rendre à Saint-Petersbourg pour assister à la fête de Saint-Georges.

— Le *Tageblatt*, de Berlin, apprend que le projet du gouvernement prussien, tendant à prolonger d'une année le petit état de siège proclamé en 1878, à Berlin et dans les environs, est motivé sur le grand nombre de

publications socialistes que l'on expédierait depuis quelque temps de l'étranger dans l'Empire allemand.

Le *Tageblatt* fait remarquer que le projet de prolongation sera probablement adopté sans discussion par le Conseil fédéral. Il ajoute que plusieurs expulsions ont eu lieu avant la présentation de ce projet.

— On écrit de Vienne au *Tageblatt*, de Berlin :

« Le prince de Bismark a déclaré formellement, pendant son séjour à Vienne, que le maintien de l'effectif actuel de l'armée austro-hongroise était une condition sine qua non de l'entente de l'Allemagne et de l'Autriche.

» Les journaux viennois qui appuient l'opposition disent que c'est là une nouvelle fausse rumeur dans l'intention d'effrayer leur parti. Et cependant cette nouvelle est littéralement vraie. »

« Nous n'avons, ajoute le *Tageblatt*, aucune raison pour douter de l'exactitude du renseignement qui nous est envoyé par notre correspondant, bien qu'il nous ouvre une perspective peu agréable.

» Lorsque l'on discutera le budget militaire de l'empire d'Allemagne, il est probable qu'on demandera aussi à entendre la nation allemande que le prince de Bismark a pris des engagements à Vienne au sujet de l'effectif de l'armée. »

Chronique Locale et de l'Ouest.

Au sujet de la nouvelle publiée par divers journaux sur la retraite de M. Solacroup, nous lisons dans le *Moniteur orléanais* :

« Nous sommes en mesure de rectifier cette nouvelle. M. Solacroup n'est nullement démissionnaire. Il s'absente seulement pendant quelques semaines pour aller se reposer dans le Midi, et comme les années précédentes, M. Sévère, ingénieur en chef, directeur des travaux neufs de la Compagnie, remplace à titre provisoire l'honorable directeur général de la Compagnie d'Orléans. »

L'ASSASSIN DE HUILLE.

Nous lisons dans l'*Echo du Loir* :

« D'après les renseignements qui nous ont été communiqués par une personne de la localité, et que nous donnons sous toutes réserves, l'assassin de M^m Quartier et de sa domestique serait connu; c'est un nommé Abraham, exerçant la profession d'ébénier.

» Dans la journée du crime, il avait été vu dans le bourg, allant de maison en maison et examinant attentivement l'habitation des deux victimes qu'il connaissait déjà, car il venait dans la localité plusieurs fois par an.

» Après avoir consommé son crime, Abraham ouvrit le tiroir de l'armoire où se trouvait l'argent, et s'en empara; il prit ensuite un morceau de lard rôti, une bouteille de vin blanc et une poire, et se dirigea vers

Des cordages étaient enroulés là, offrant à sa rêverie un siège aussi dur que pittoresque. Il s'y laissa tomber, en fixant dans le vide ses grands yeux pensifs.

— Oh! le sauvage!... fit entre haut et bas la dame au pliant, qui détourna la tête avec une petite moue et n'eut plus un regard pour qui le méritait si peu.

Une autre passagère entreprit de le défendre, en le raillant un brin.

— Cela prend M. de Madiran par accès, comme la fièvre; il faut plaindre ce malade et non maudire ce boudeur.

— Vous l'avez donc déjà vu fuir la société des hommes?...

— Et même des dames.

— Sans motifs?

— Il est probable qu'il en avait beaucoup, au contraire, et des plus sérieuses.

— Mais lesquels?

— Le sais-je?... Un froncement de sourcils de la comtesse d'Anglejean!... une perte au lansquenet!... une admonestation paternelle!

— Allons donc!... M. de Madiran père, tout à fait retiré du monde, ne se met guère en souci de la figure qu'y fait son fils.

— Quelle erreur, chère madame! Le vieux gentilhomme champenois a fort à cœur, au contraire, la conduite, les relations et les projets de M. Robert.

— Je n'imagine pas qu'il y puisse rien trouver à blâmer, hasarda une vieille dame très-indulgente à tous ceux qui possédaient encore les heureux privilèges d'une jeunesse qui la fuyait.

— Hum!... les vieillards sont prudents. Le mariage est pour eux une chose grave...

Le chœur des passagères interrompit avec ensemble :

— Une chose bien grave!

— Oh! oui!... Enfin, M. de Madiran père n'approuve pas, mais pas du tout, le projet d'union qui fait perdre l'esprit à M. de Madiran fils, conclut la dame au pliant soulagée par la divulgation de ce blâme.

Les jolies têtes se rapprochèrent, et les joies de la médisance éclatèrent dans tous les yeux.

— Ainsi la demande est faite? reprit une curieuse.

— Mon Dieu, oui.

— Depuis longtemps?

— Un mois environ.

— Malgré la froideur intermittente de la comtesse?

— Oh!... les créoles ont de ces façons-là pour décourager les soupirants qui leur déplaisent... et M. de Madiran n'a pas voulu le voir.

— Alors, que va-t-il advenir?

— C'est tout advenu, ma chère.

— La comtesse d'Anglejean...

— A refusé tout net le beau rêveur qui préfère ce paquet de cordes, là-bas, à l'offre gracieuse de notre société.

— C'est bien fait! dirent les jolies médisantes d'un petit air approbateur.

Au fond, les charmantes femmes n'avaient pas l'ombre de rancune contre le « beau rêveur », et la vanité instinctive de la nature féminine était seule coupable de cette cruelle exclamation.

Bientôt même, ô versatilité humaine! deux ou trois d'entre elles se prirent à le plaindre de s'être heurté au refus sans ambage d'une personne très-belle, très-intelligente, très-brillante et très-enviée, dont tout Bordeaux s'était grandement occupé pendant la saison des plaisirs.

Cette belle comtesse d'Anglejean!... Il n'y avait aucune fête supportable si elle n'y traînait, avec une grâce souveraine, sa langueur de créole assainnée de son esprit de Parisienne.

Car elle possédait cette double séduction; née à la Guadeloupe, élevée à Paris, cosmopolite d'instinct, elle apparaissait comme une vision, s'éclipsait comme un météore et rayonnait partout comme une étoile.

La jeunesse masculine, qui l'admirait fort, la redoutait un peu. Dure ou railleuse, affable ou attendrie par caprice, elle accueillait assez mal tout hommage qui menaçait sa chère liberté.

D'ordinaire, et dès la première velléité, même

lointaine, de demande en mariage, elle faisait entendre on ne peut plus clairement que son intention bien arrêtée n'était point de se remarier.

Beaucoup se le tenaient pour dit et se retiraient sous leur tente. D'autres, qui persévéraient malgré ce charitable avertissement, devaient se résigner en même temps à devenir les jouets de ses boutades et des façons de meubles encombrants dans les coins de son salon.

M. Robert de Madiran n'avait imité ni le désistement immédiat des premiers, ni le manque de dignité des seconds.

Il ne s'était montré ni opportun, ni fat, ni découragé, mais seulement respectueux et persévérant, ce qui était, en somme, la meilleure manière de réussir.

Pourtant, s'il fallait en croire le caquetage des passagères de la *Ville de Royan*, M. de Madiran n'avait pas réussi.

Ces dames causaient toujours. Les frères et les maris s'étaient rapprochés. On alluma timidement un cigare... oh!... du côté du vent!... et parce que les voyageuses déclarèrent aimer l'odeur du havane quand la brise du fleuve en mitige l'ardeur.

Les journaux furent dépliés: il fallait bien faire un peu de politique. Quelques broderies virent le jour, pour la forme, hors des mignons paniers à ouvrage qu'il est de bon goût d'emporter avec soi et d'usage de ne mettre guère à contribution.

(A suivre.)

CLAIRE DE GRANDNEUX.

Dortal. Arrivé dans cette ville, il entra dans un cabaret, se mit à boire et à manger ses provisions; il invita même quelques personnes à goûter son vin, qui, disait-il, lui avait été donné et était excellent.
Son repas achevé, il se rendit chez M. Huberdeau, entrepreneur de voitures publiques, pour se faire conduire à Sablé; sur le refus de ce dernier, vu l'heure tardive, de satisfaire à sa demande, l'assassin se dirigea sur la Chapelle d'Aligné. Il entra à l'auberge du Chêne-Vert, prit une consommation et compta son argent, renfermé dans deux portefeuilles; dans l'un se trouvait des pièces de monnaie; dans l'autre des pièces d'argent.
A partir de ce moment on n'a plus entendu parler de lui. On suppose qu'il s'est dirigé vers Sablé. Un fait entre autres qui nous fait supposer que nous ne sommes pas éloigné de la vérité, c'est que la justice de Baugé a fait analyser le reste du vin laissé dans la bouteille par le meurtrier, et qu'il a été reconnu exactement semblable à celui de M^{me} Quartier.

POLITIQUE ET AGRICULTURE.

On lit dans le *Courrier de la Vienne*:

Tout le monde connaît les services considérables rendus à l'agriculture par M. le marquis de Rochetulon, dans l'arrondissement de Châtelleraut surtout. On sait la vive impulsion qu'il a imprimée aux progrès agricoles, non moins que l'empressement aussi bienveillant que généreux qu'il apporte chaque jour à se rendre utile à tous ceux qui l'approchent, sans distinction de condition ou de parti. C'est dire combien était justifié son titre de membre de la Chambre consultative d'agriculture pour le canton de Vouneuil-sur-Vienne.

Malgré tout, l'honorable M. de la Rochetulon recevait, il y a trois jours, la lettre suivante, que lui adressait M. le sous-préfet de Châtelleraut:

« Châtelleraut, 19 novembre 1879.

Monsieur le marquis,
La chambre consultative d'agriculture venant d'être constituée par M. le Préfet, et M. Pageault, maire de Vouneuil, ayant été nommé membre pour le canton de Vouneuil, j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien me renvoyer les tableaux que je vous ai adressés avec ma lettre du 13 courant, afin que je fasse établir, par le nouveau membre, le travail demandé.
Agréz, etc.

Pour le sous-préfet, le délégué,
BONNEAULT.

M. le marquis de la Rochetulon a fait cette piquante réponse:

« 20 novembre 1879.

Monsieur le sous-préfet,
Je vous renvoie immédiatement les tableaux, et vous prie de remercier de ma part le préfet de la Vienne.
J'ai toujours soigneusement évité de mêler la politique à tout ce qui ne la regarde pas; et même, aujourd'hui, je souhaite qu'en attendant un républicain de plus à l'agriculture, M. Granet ait trouvé moyen d'assurer à la fois une bonne récolte pour l'année prochaine, et pour cet hiver du travail et du pain aux pauvres ouvriers du canton de Vouneuil.
Veuillez agréer, etc.

LA ROCHETULON.

L'ÉLECTION DE POITIERS.

Nous lisons dans le *Journal de la Vienne*, au sujet de l'élection au Conseil général qui a eu lieu dimanche à Poitiers:

« On vient de voir le résultat de l'élection.

« A la campagne, si violente et en même temps si malmenée, de l'*Avenir* contre M. de Touchimbert, à ses accusations maladroites, aux diatribes grossières dont sept colonnes du numéro publié dimanche par le journal républicain étaient entièrement remplies, les électeurs du canton sud de Poitiers ont répondu en nommant M. de Touchimbert compe d'office en remplacement de M. Orilllard.

« Ce résultat était prévu; il était logique. Il n'a donc rien qui puisse nous surprendre. Nous n'avons jamais douté de la victoire, et c'est avec le plus grand calme, avec la plus grande confiance que, tous, nous avons attendu la proclamation du scrutin.
« Et maintenant qu'on ne s'y trompe pas, la défaite du candidat républicain est significative. C'est l'indice du sentiment de

réprobation qui s'est emparé de la population, en voyant menacées ses libertés les plus chères et les plus sacrées: c'est le commencement de la condamnation de tous ces ambitieux qui se sont emparés du pouvoir, sans y laisser d'autres traces que celle de leur incapacité. C'est l'heure de la justice qui sonne.

« L'élection de dimanche porte encore un autre enseignement, que tous les conservateurs feront bien de mettre sérieusement à profit: c'est qu'en restant toujours unis sur le terrain de la conservation sociale et des intérêts du pays, toujours unis ils peuvent être sûrs de remporter la victoire.

« Conservateurs! vous avez peur vous le bon droit, vous êtes le nombre, vous êtes la majorité, vous devez en toute occasion avoir raison de vos adversaires. Vous venez d'en acquiescer une preuve nouvelle.

« Encore une fois, restez toujours unis et, la main dans la main, marchez au combat. Les timides, les insoucians finiront par vous suivre, et le jour n'est pas loin, peut-être, où vous entraîneriez avec vous le pays tout entier. »

Théâtre de Saumur.

C'est demain soir jeudi qu'une troupe parisienne, la célèbre Marie Laurent en tête, donnera sur notre scène une représentation de *Thérèse Raquin*, drame d'Emile Zola.

Nous devons le répéter, *Thérèse Raquin* n'est pas une étude aussi réaliste que l'*Assommoir*, du même auteur. Chacun peut donc voir cette œuvre poignante, d'un intérêt réel, et qui est une vraie pièce. M^{me} Marie Laurent s'y montrera dans le rôle de la vieille paralysée, qu'elle a créé si brillamment.

Certes, le nom si populaire de l'actrice qui compte tant de brillants succès sur les grandes scènes parisiennes suffirait à lui seul pour attirer demain soir le public au théâtre; mais le talent des artistes qui l'accompagnent nous garantissant une interprétation des plus remarquables de l'ouvrage d'Emile Zola, il y a tout lieu d'espérer que l'annonce d'une telle représentation ne laissera aucune indifférence chez les spectateurs.

M^{me} MARIE LAURENT.

Nous empruntons au *Patriote* cette courte notice biographique sur l'habile comédienne:

« M^{me} Marie Laurent a une réputation et elle la mérite.

« Née à Tulle, les feux de la rampe furent ses premiers joujoux. A l'âge de sept ans, après une « campagne » à Dunkerque sous la direction de Bertèche, Marie Luguet figura au théâtre de Rouen dans *Paul et Virginie*.

« C'est Toulouse, — le joyeux pays des troubadours, — qu'elle choisit pour ses débuts officiels. C'était presque une audace. Mais cette population souple, ondulante, nerveuse, spontanée, également docile aux impressions les plus diverses, qui prononce avec le même enthousiasme ou un tolle humilant, ou une *salve* frénétique, n'eut pas de peine à subir la magnétique influence de ce talent, et fit à Marie Luguet un chaleureux accueil dont, peut-être encore, elle garde le souvenir.

« La *Chanoinesse*, les *Derniers Amours*, *Lucrèce*, furent les étapes pleines de bravos qui conduisirent Marie Luguet du capitole Toulousain à Bruxelles.

« Mais quel contraste! Elle rencontre un public froid, lent, positif, presque réfractaire à l'idéal, assoupi par le pesant faro. Par suite, dépense plus considérable de talent pour galvaniser une salle aussi morte. Elle y réussit avec éclat, et chez nos voisins on ne l'a pas encore remplacée dans *Marie-Jeanne* et *Clotilde*.

« Par suite de son mariage avec le chanteur Laurent, elle devient *Marie Laurent*.

« Au théâtre de Marseille elle fait ample moisson de succès dans le *Mari à la campagne* et *Un Duel sous Richelieu*.

« Le directeur de l'Odéon la rappelle à Paris. Alors une longue queue de spectateurs fidèles revint peupler chaque soir cette salle jadis déserte. Sur cette scène si pleine pour elle de souvenirs triomphants, Marie Laurent se révéla décidément en déployant à toutes voiles son talent qui grandissait chaque jour, et George Sand, l'associant à la réussite de *François le Champi*, écrivit d'elle: « Jamais on n'a mieux joué un rôle, jamais on ne l'a mieux fait sentir. »

« Puis, elle passe à l'Ambigu. Son public la suit.

« Les *Chevaliers du Brouillard*, repris à ce théâtre, firent aussitôt salle comble. Les faubourgs s'y donnaient rendez-vous, s'enamouraient d'elle, et s'attachaient à ses pas.

« A l'Odéon, où elle entra de nouveau, elle créa, en 1877, le rôle de la Marutcha dans l'*Hetman*, et l'on n'a pas encore oublié avec quelle voix, quelle énergie sauvage elle lançait les enthousiasmes et les imprécations de cette prophétesse qui prêche la guerre sainte au nom de l'indépendance de la patrie! — *Albert Meyrac*. »

THÉÂTRE COCHERIE.

Samedi prochain, le théâtre Cocherie, si célèbre dans toutes les fêtes nationales de Paris, Lyon et Bordeaux, fera ses débuts à Saumur. La vaste tente se construit en ce moment place de la Bilange, entre les deux kiosques, et l'importance du matériel donne l'idée des ressources immenses de M. Cocherie et des surprises nombreuses et agréables qu'il ménage au public saumurois.

Dernières Nouvelles.

Le conseil des ministres s'est réuni hier matin sous la présidence de M. Grévy. Il a été très-long. Il a été convenu que le ministère tout entier se présenterait devant les Chambres.

M. Lepère a soumis à la signature le décret convoquant les électeurs d'Orange pour le 21 décembre.

Pour l'affaire du *Gaulois*, il y aura ordonnance de non lieu.

Non-seulement le président de la Chambre est résolu à favoriser la chute du cabinet, mais nous pouvons affirmer qu'il fait faire, depuis dimanche, des démarches pour qu'une nouvelle combinaison ministérielle soit toute prête dans quelques jours.

Naturellement, M. Freycinet et Lepère font partie de cet arrangement. Nous croyons également que M. Cocherie, Tirard et Jules Ferry l'ont acceptés.

Il ne s'agit donc que de remplacer M. Waddington, Jauréguiberry, Le Royer, Gresley et Léon Say.

Si M. Gambetta réussit à compléter sa liste, il lâchera immédiatement la bride aux interpellateurs. (*Tablettes d'un Spectateur*.)

Nous avons appris d'une façon certaine que beaucoup de personnes atteintes de rhumes, bronchites ou phthisies, ayant demandé dans certaines pharmacies des capsules de goudron, on leur a vendu des capsules ne sortant pas de notre laboratoire. Nous croyons devoir rappeler aux malades que toutes espèces de goudron sont loin d'avoir la même composition et que par conséquent leur effet ne saurait être le même.

Ne voulant pas assumer une responsabilité qui ne nous incombe pas, nous déclarons que nous ne pouvons garantir la qualité, et par suite l'efficacité, que des véritables capsules de goudron de Guyot qui portent sur l'étiquette du flacon notre signature imprimée en trois couleurs.

Guyot, pharmacien à Paris.

Théâtre de Saumur.

JEUDI 27 novembre 1879.

Tournée artistique sous la direction de M^{me} THÉNARD, de la Comédie-Française.

UNE SEULE REPRÉSENTATION DE
M^{me} MARIE LAURENT
Du théâtre de l'Odéon.

MM. Maurice SIMON, REYKERS, MONDET, LAGARDE, M^{lle} Jeanne PAZZA et Derval, du théâtre de l'Ambigu.

THÉRÈSE RAQUIN

Drame en 5 actes, de M. ÉMILE ZOLA.

M^{me} MARIE LAURENT jouera le rôle de M^{me} Raquin, qu'elle a créé à Paris.

Distribution. — Laurent, M. Maurice Simon; Michaud, M. Reykers; Grivet, M. Mondet; M^{me} Raquin, M^{me} MARIE LAURENT; Thérèse Raquin, M^{lle} J. Pazzi; Suzanne, M^{lle} Derval; Camille, M. Lagarde.

Le spectacle commencera par:

UNE HISTOIRE ANCIENNE

Comédie en 1 acte, du Théâtre-Français, par M. Emile de Najac.

Distribution. — Georges de Gailles, M. Reykers; Clotilde, M^{lle} Derval.

Bureaux à 7 h. 1/2; rideau à 8 h.

PRIX DES PLACES ORDINAIRE.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT,

rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

Place du Petit-Thouars.

EXPOSITION DU GRAND MUSÉE ROMAIN

Aléthroscope

Visible pour tous, hommes, dames, demoiselles et enfants.

Ce beau Musée renferme un travail incomparable, travail de vingt années de patience, qui a valu à l'auteur plusieurs médailles, notamment la grande médaille d'or du Progrès avec la croix d'Honneur; faire ici la désignation des sujets, ce serait trop long.

Ouverture tous les soirs, de 6 heures 1/2 à 10 heures, et les jeudis et dimanches, de midi à 10 heures du soir.

Entrée du jour, 20 centimes, et le soir 30 centimes. — Moitié prix pour les enfants de moins de 10 ans.

12^e ANNÉE.

LE MONITEUR

DE LA BANQUE ET DE LA BOURSE

Paraît tous les Dimanches

en grand format de 16 pages.

Résumé de chaque numéro:

Bulletin politique. — Bulletin financier. Revue de toutes

les valeurs de la Bourse. Recettes de chemins de fer. Cor-

respondances étrangères, Coupons échus, appels de fonds.

Cours des valeurs en banque et en bourse, Revue des Char-

bonnages, Bulletin agricole.

Liste des tirages. Vérification des numéros sortis. Ré-

ponse aux abonnés par journal. Renseignements financiers.

PRIME GRATUITE

MANUEL DES CAPITALISTES

Un fort volume de 500 pages in-8^o.

Ouvrage le plus complet qui existe, contenant l'histoire de toutes les valeurs.

ABONNEMENT D'ESSAI

Pour mettre tout le public à même de faire la comparaison

avec les autres journaux financiers.

Francs la 1^{re} Année

2 Avec droit à la prime gratuite.

PARIS, 7, rue Lafayette, PARIS.

Envoyer mandat-poste ou timbres-poste.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS
rendues sans médecine, sans purges et sans frais,
par la délicieuse farine de Santé dite:

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fétide en se levant ou après certains plats compromettants: oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castellaure, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N^o 63,476: M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N^o 99,625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revaléschiere du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué, la Revaléschiere m'en a sauvé complètement. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N^o 98,614: Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revaléschiere. LÉON PRYCLER, instituteur à Cheysoux (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revaléschiere chocolatée, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 25, rue Saint-Jean; GONDRAND; Besson, successeur de Texier; J. Russon, épiciers, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^o (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (272)

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 25 NOVEMBRE 1879.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %	81	53	05	Crédit Foncier colonial	470			Canal de Suez	710		5
3 % amortissable	83	30	30	Crédit Foncier, act. 500 f.	1030	1	25	Crédit Mobilier esp.			
4 1/2 %	113	25		Obligations foncières 1877	374	75	1 50	Société autrichienne	570		6 35
5 %	115	03		Sec. gén. de Crédit Industriel et commercial	700			OBLIGATIONS.			
Obligations du Trésor	522		40	Crédit Mobilier	569	59		Orléans	388	50	
Dép. de la Seine, emprunt 1857	343			Crédit Foncier d'Autriche	693		7 50	Paris-Lyon-Méditerranée	385		
Ville de Paris oblig. 1865-1860	510			Est	710	3	75	Est	385		
1865, 4 %	539			Paris-Lyon-Méditerranée	1139		30	Nord	394	70	
1869, 3 %	407			Midi	870			Ouest	385		
1871, 3 %	409			Nord	1460		3 50	Midi	384		
1875, 4 %	515		35	Orléans	1140		10	Paris (Grande Ceinture)	387	10	
1876, 4 %	516			Ouest	736	35	1 25	Paris-Bourbonnais	385		
Banque de France	3375			Compagnie parisienne du Gaz	1393		30	Canal de Suez	563		
Comptoir d'escompte	860			C. gén. Transatlantique	616	35	1 25				
Crédit agricole											

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR

DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — — — — (s'arrête à Angers), omnibus-mixte.
8 — 50 — — — — — soir, — — — — —
1 — 25 — — — — — express, omnibus, (s'arrête à Angers).
3 — 38 — — — — —
7 — 15 — — — — —
10 — 37 — — — — —

DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 30 minutes du matin, direct-mixte, omnibus, express.
9 — 40 — — — — — omnibus, express.
12 — 40 — — — — — omnibus-mixte, omnibus-rail, express-poste.
4 — 44 — — — — —
10 — 28 — — — — —

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 50.

Etude de M^e BEAUREPAIRE, avoué à Saumur.

Séparation de biens.

Suivent jugement par défaut, rendu par le tribunal civil de Saumur, le quinze novembre mil huit cent soixante-dix-neuf, enregistré.

Entre M^{me} Juliette Malécot, épouse de M. Jean Doucet, maréchal-ferrant, ayant demeuré à Saint-Cyr-en-Bourg, actuellement à Grandfonds, commune d'Épieds.

Demanderesse, ayant pour avoué M^e Beaurepaire.

Et le sieur Jean Doucet, maréchal-ferrant, ayant demeuré à Saint-Cyr-en-Bourg, actuellement à Grandfonds, commune d'Épieds.

Défendeur, défaillant.

M^{me} Doucet a été déclarée séparée de biens d'avec son mari.

Pour extrait certifié conforme. Saumur, le vingt-quatre novembre mil huit cent soixante-dix-neuf. (645) BEAUREPAIRE.

Etudes de M^e THUBÉ, commissaire-priseur, et de M^e MAURICEAU, huissier, à Saumur.

VENTE

Aux enchères publiques.

PAR AUTORITÉ DE JUSTICE,

Le jeudi 27 novembre 1879, et jours suivants, à midi,

A Saumur, villa Niepce, rue de Lorraine,

Par le ministère de M^e THUBÉ, commissaire-priseur.

Cette vente consiste en :

- Une charrette anglaise en bon état ;
 - Deux jolis chevaux, parfaitement attelés et montés ;
 - Deux harnais, couvertures d'été et d'hiver, bridons et ustensiles d'écurie ;
 - Une bibliothèque, composée d'environ 500 volumes reliés, parmi lesquels nous citerons : les œuvres de Chateaubriant, Voltaire, Molière, J.-J. Rousseau, Dulaure, Alfred de Musset, Walter Scott, etc., etc. ;
 - Plusieurs ouvrages italiens, entre autres : le *Décameron*, *Roland furieux*, de l'Arioste, etc., etc. ;
 - Meubles divers, tels que : bois de lit, bureau, secrétaire, commodes, chaises, fauteuils, glaces, pendules, candélabres, flambeaux, linge, literie, table à jeu, étagères ;
 - Quatre belles tables Louis XIII, plusieurs armoires antiques et trois fauteuils de différents styles ;
 - Une belle garniture de cheminée, composée de pendule en marbre noir, avec sujet bronze, et deux candélabres assortis ;
 - Quelques pièces en vieille faïence ;
 - Argenterie, vaisselle et verroterie, batterie de cuisine ;
 - Pots à fleurs, camélias en pots ;
 - Stalles d'écurie en chêne, avoine, foin, paille, coffres à avoine, fumier, bois de chauffage ;
 - Autres meubles et ustensiles de ménage, et quantité d'autres bons objets.
- Au comptant, plus 5 0/0 applicables aux frais.
- Le commissaire-priseur, THUBÉ.

A LOUER

PRÉSENTÉMENT,

MAISON DE CAMPAGNE

Située près le bourg de Saint-Lambert.

S'adresser à M. GUINEBERT, rue d'Alsace, 8. (443)

M^e MAURICEAU, huissier-audencier, demande de suite un petit clerc.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

Ensemble ou séparément.

Commune d'Allonnes.

MAISONS et DÉPENDANCES, au bourg.

Une FERME, près le bourg.

Une FERME, à Saint-Aubin.

Contenance cadastrale : 20 hectares 92 ares.

Commune de Longué.

MAISON et TERRES, au bourg.

MAISON et TERRES, à la Chaussée et aux Sables.

Contenance cadastrale : 4 hectares 82 ares.

S'adresser audit notaire. (617)

A LOUER

PRÉSENTÉMENT,

APPARTEMENT COMPLET

Au premier étage,

AVEC CAVES ET GRENIER

Rue d'Orléans, 78.

S'adresser dans ladite maison.

A LOUER

PRÉSENTÉMENT,

Ou pour la Saint-Jean prochaine,

PORTION DE MAISON

S'adresser à Saint-Joseph, rue Haute-Saint-Pierre.

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

ADJUDICATION

Le dimanche 7 décembre 1879, à midi,

En l'étude et par le ministère de M^e LAUMONIER,

DE :

1^o Cinquante-cinq ares de VIGNE, au canton de Presle, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, joignant la levée du Pont-Fouchar ;

2^o Cinquante-cinq ares de TERRE, au canton de la Saulaie, commune de Bagnoux ;

Le tout appartenant à la famille Simon.

On pourra traiter avant l'adjudication. (591)

A VENDRE

UNE JUMENT

Avec son harnachement.

S'adresser au bureau du journal.

M^e BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, demande un petit clerc

UN MÉNAGE demande un emploi, le mari comme jardinier, cultivateur ou cocher ; la femme comme cuisinière.

S'adresser au bureau du journal.

COMMISSION, NÉGOCE

EXPORTATION, IMPORTATION

Maison fondée en 1879

FÉLIX HÜTT

SAUMUR (Maine-et-Loire).

ATELIERS DE CONSTRUCTIONS MÉCANIQUES

QUIRI et Cie

Schiltigheim-Strasbourg

CONSTRUCTEURS PRIVILÉGIÉS

Des **POMPES** système **MAGINOT**, brev. S. G. D. G., à propulseur hélicoïde, déterioration nulle, débit énorme, aspiration pratique de 8 à 9 mètres, pour Travaux hydrauliques, Docks, Canaux, Épuisements, Irrigations et Travaux publics, en général.

VENTE ET LOCATION

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, à M. A. HUBERT, mécanicien à Saumur.

SEUL REPRÉSENTANT

Pour Maine-et-Loire et les arrondissements de Chinon, Loudun, Thouars et La Flèche. (646)

OUVERTURE

DE

L'ÉPICERIE GÉNÉRALE

CH. SALMON

73, Rue d'Orléans, SAUMUR.

Vente de Marchandises de premier choix à des prix exceptionnels de **BON MARCHÉ** :

- Chandelle premier choix..... 0,55 le 1/2 kilog.
- Id. perfectionnée..... 0,60 id.
- Savon de Marseille..... 0,35 id.
- Bougies depuis..... 1,10 id.
- Huile à brûler épurée..... 0,50 id.

Toutes les autres Marchandises sont vendues dans les mêmes conditions de Bon Marché. (627)

1 FRANC par AN **63,000 Abonnés** **52 NUMÉROS**

Le Moniteur

Valeurs à Lots

(Paraît tous les dimanches, avec une Causerie financière du Baron Louis)

LE SEUL JOURNAL FINANCIER qui publie la Liste officielle des Tirages de toutes Valeurs françaises et étrangères

LE PLUS COMPLET DE TOUS LES JOURNAUX (SEIZE PAGES DE TEXTE)

Il donne Une Revue générale de toutes les Valeurs.—La Cote officielle de la Bourse.—Des Arbitrages avantageux.—Le Prix des Coupons.—Des Documents inédits.

PROPRIÉTÉ DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE FRANÇAISE DE CRÉDIT.—Capital : 6,500,000 fr.

Abonnements : UN FRANC PAR AN, 17, rue de Londres, Paris.

MEUBLES ET TAPISSERIE

E. MARAIS

TAPISSIER-DÉCORATEUR

49, Rue d'Orléans, Saumur.

MEUBLES DE TOUS STYLES, SIÈGES & TENTURES

Travaux en tous genres à façon.

LE PAPI-AUTOGRAPHE

Nouvel Appareil pour imprimer soi-même sans encre et sans presse.

L'extrême simplicité, le prix peu élevé et les multiples applications de cet appareil le rendent indispensable à MM. les Notaires, Avoués, Huissiers, Hommes d'Affaires, en un mot à toutes personnes dont les occupations nécessitent l'envoi de circulaires, lettres d'avis, convocations, etc.

Les explications contenues dans l'instruction qui accompagne chaque appareil permettent à toute personne, sans aucun apprentissage, d'obtenir, à la première opération, des épreuves d'une netteté irréprochable.

N° 1, format in-octavo..... fr.	6 »
N° 2 — in-quarto.....	10 »
N° 3 — ministre.....	13 »
N° 4 — in-folio.....	20 »

Expédition contre mandat-poste. Les appareils sont repris s'ils ne viennent pas.

Adresser les demandes au fabricant, M. Théodore JULLIAN, rue Rochebrune, 12, PARIS.

Maison **J.-P. LAROZE & C^{ie}**, Pharm^{ie}

2, RUE DES LIONS-SAINT-PAUL, PARIS.

Sirop Laroze

DÉCORCÉS D'ORANGES AMÈRES

Ce Sirop, reconnu par tous les médecins comme le tonique et l'antispasmodique le plus efficace, est ordonné avec succès depuis 40 ans pour combattre :

Gastrites,	Dyspepsies,
Gastralgies,	Digestions lentes,
Douleurs et Crampes d'Estomac,	Constipations opiniâtres.

PRIX DU FLACON : 3 FRANCS.

Dentifrices Laroze

AU QUINQUINA, A LA PYRÈTHRE ET AU GAIAC

Infatigables pour arrêter ou prévenir la Carie, empêcher le Ramollissement des Gencives et calmer instantanément les Douleurs ou Rages de dents.

ÉLIXIR, le flacon, 3 fr. et 4 fr. 50. — POUDDRE, la Boîte, 2 fr. ; le flacon, 1 fr. 25. — OPIAT, le Pot, 4 fr. 50.

DÉPÔT A PARIS :

26, Rue Neuve-des-Petits-Champs, 26

ET DANS TOUTES LES BONNES PHARMACIES, ET PARFUMERIES DU DÉPARTEMENT.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.